



## PRÉFET DE LA MARNE

Direction départementale des territoires de la Marne

Service Environnement – Eau – Préservation des Ressources

*Cellule Procédures Environnementales*

### HYDROCARBURES

**EXTRAIT de l'Arrêté ministériel du 18 septembre 2019  
prolongeant le permis exclusif de recherches  
de mines d'hydrocarbures conventionnels liquides ou gazeux,  
dit « Permis de Romilly-sur-Seine » (Aube et Marne),  
à la Société Pétrolière de Production et d'Exploitation SAS**

Il est donné avis au public que par arrêté de la Ministre de la transition écologique et solidaire et du Ministre de l'économie et des finances en date du 18 septembre 2019, le permis exclusif de recherches de mines d'hydrocarbures conventionnels liquides ou gazeux, dit « Permis de Romilly-sur-Seine », institué le 19 août 2008, est prolongé jusqu'au 19 août 2023 sur une superficie inchangée et compte tenu d'un engagement financier minimum de 4 245 000 €.

**Nota.** – *Le texte complet de l'arrêté peut être consulté dans les locaux du ministère de la transition écologique et solidaire (direction de l'énergie, tout Séquoia, 1, place Carpeaux, 92800 Puteaux) ainsi que dans les bureaux de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est (service de la prévention des risques anthropiques, 2, rue Augustin-Fresnel, BP 95038, 57071 Metz Cedex 03).*

Châlons-en-Champagne, le **04 OCT. 2019**

Pour le Préfet et par délégation,  
le Chef de cellule

  
Vincent ROGER